

Le 13 mai 2010

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures 30, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghislaine Lortie et messieurs Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Laurent Habel était absent avec motivation.

Rés. 10-199
Avis de
convocation

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé;

Rés. 10-200
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 11 mai 2010, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghislaine L.Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent un permis de construction pour les projets suivants :

Adresse	Type de demande	Recommandation CCU
100 et 102 rue de Coubertin	Unifamiliale jumelées	Rés #10-083
106 et 108 rue de Coubertin	Unifamiliale jumelées	Rés #10-083
112 rue de Coubertin et 2 rue Nagano	Unifamiliale jumelées	Rés #10-083
142 rang St-Julien	Garage privé	Rés #10-084
46A rue Fourchue	Revêtement extérieur	Rés #10-086

Toutefois, pour le 46A rue Fourchue, le propriétaire a deux (2) possibilités concernant le remplacement du revêtement extérieur soit de faire :

- 1) un mur en bois posé à la verticale de couleur beige avec un crépi dans le haut des murs;
- 2) un mur en pierre de béton et pierre dans le haut. Si cette option est retenue, le propriétaire devra obtenir une autorisation signée du voisin (46B rue Fourchue) à l'effet qu'il accepte le type de revêtement et qu'il s'engage à faire des travaux identiques si jamais il remplaçait son revêtement.

Rés. 10-201
Représentant
municipalité
OMH

Il est proposé par madame Ghislaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux nomment madame Marthe Gilbert pour siéger sur le conseil d'administration de « l'Office municipal d'habitation » pour les trois (3) prochaines années.

Rés. 10-202
Entretien des
platebandes

Attendu que la municipalité a demandé le tarif horaire exigé à deux (2) entrepreneurs de Saint-Ferréol-les-Neiges pour l'entretien des platebandes et l'aménagement des bacs à fleurs et des plantations;

Attendu que les prix fournis sont les suivants :

Mille et une façons	20 \$ /h (17 \$/h pour le parc)
Les Jardins d'Olivier	30 \$ /h

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux accordent le contrat à « Mille et une façons » pour l'entretien des platebandes et l'aménagement des bacs à fleurs et des plantations.

Rés. 10-203
Fête des
voisins et
Réseau Villes
et Villages

Attendu que la municipalité a adhéré au « Réseau québécois de Villes et Villages » et à la « Fête des voisins »;

Attendu que la municipalité souhaite, pour une première année, promouvoir la « Fête des voisins en santé » de façon à donner le goût aux citoyens de s'organiser une fête avec leurs voisins immédiats, le 5 juin 2010;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux allouent un budget de 1 100 \$ à l'organisation de la Fête des voisins qui se ventile comme suit :

Rédaction et montage d'un avis à la population, ainsi que d'un formulaire d'inscription	150 \$
Impression et distribution de l'avis	450 \$
Aide financière par activité, remboursement de 50 \$ maximum par activité	500 \$

De plus, la municipalité apportera une aide technique aux citoyens qui organiseront des « Fêtes des voisins » (prêt de tables, chaises, panneaux de signalisation pour fermeture de rue).

Le montant utilisé pour la promotion de la « Fête des voisins » sera pris à même le surplus cumulé.

Période de questions

La période de questions a débuté à 19 h 35 et s'est terminée à 19 h 42.

Levée de l'assemblée à 19 h 42.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.